

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

GÉNÉRALITÉS

Que fait EuropeAid ?

EuropeAid direction générale en charge de la coopération et du développement est une nouvelle direction générale (DG DEVCO), responsable de la programmation des politiques de développement de l'EU et de la mise en œuvre de l'aide à travers le monde par le biais de programmes et de projets.

Cette nouvelle direction générale a intégré dans ses services l'ex-direction générale Développement (DG DEV).

Pour de plus amples informations :

http://ec.europa.eu/europeaid/who/index_fr.htm

Quel est le rôle du Service européen d'action extérieure ?

Les politiques d'action extérieure de l'UE, les stratégies, instruments et missions gérés par le Service européen d'action extérieure comportent 4 principaux objectifs :

- support à la stabilité
- promotion des droits de l'homme et de la démocratie
- développement de la prospérité
- support au renforcement de la législation et de la bonne gouvernance.

Il existe une très grande variété de politiques qui englobent, entre autres, des accords bilatéraux, des lignes directrices et des actes législatifs.

Pour de plus amples informations :

http://eeas.europa.eu/policies/index_fr.htm

Quel est le rôle d'ECHO ? (Office d'aide humanitaire et de protection civile)

L'Union européenne a donné mandat à ECHO d'assurer l'aide d'urgence et les secours aux victimes de catastrophes naturelles hors Union européenne.

Depuis la mise en place de la nouvelle Commission en 2010, ECHO est également en charge de la protection civile.

La coopération élaborée dans le cadre de la protection civile a pour objectif de protéger les populations, leur environnement, les biens et héritages culturels en cas de désastres naturels survenant aussi bien à l'intérieur de l'UE qu'à l'extérieur.

Pour de plus amples informations :

http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm

COMMENT NOUS FINANÇONS ?

L'Office de coopération de la Commission EuropeAid met en œuvre les instruments de financement au titre de l'assistance extérieure. Le financement communautaire est accordé sous la forme d'aide budgétaire, de subventions et marchés.

Pour de plus amples informations :

http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/index_fr.htm

Aide budgétaire

La Commission européenne définit l'aide budgétaire par le transfert de ressources financières émanant d'une agence extérieure de financement au trésor public d'un pays partenaire. Ces ressources financières allouées feront partie des ressources globales du pays partenaire, et seront, de ce fait, utilisées en accord avec son organisme de gestion des finances publiques.

Pour de plus amples informations :

http://ec.europa.eu/europeaid/how/delivering-aid/budget-support/index_en.htm

Appels d'offres, subventions et contrats-cadres

. Où puis-je trouver les appels d'offres en cours, clôturés et la liste des sociétés sélectionnées ?

Ces informations relatives aux appels d'offres en cours, clôturés, ainsi que la liste des sociétés sélectionnées pour réaliser l'objet de l'appel d'offres sont disponibles sur notre site internet :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1299249133932&do=publi.welcome&userlanguage=fr>

. Où puis-je trouver les appels d'offres publiés par les délégations ?

Les appels d'offres publiés par les délégations sont publiés via leurs sites internet.

Pour de plus amples informations, consulter la liste des sites internet des délégations de l'UE :

http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm

. Où puis-je trouver les documents et les manuels relatifs aux appels d'offres ?

Appels d'offres standards

Les documents standards pour les appels d'offres de travaux, services et fournitures sont publiés sur le site internet suivant :

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm

Appels d'offres spécifiques

Tous les documents sont publiés en annexe de l'avis d'appels d'offres, vous référer au site internet suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1299249600880&do=publi.welcome&userlanguage=fr>

. Quelles sont les conditions requises pour participer à un appel d'offres?

Toutes les conditions à remplir sont expliquées dans le guide pratique publié sur le site internet suivant :

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/practical_guide/index_fr.htm

Toute la législation relative aux conditions d'éligibilité en fonction de la nationalité est publiée sur le site internet suivant :

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/eligibility/index_fr.htm

. Comment puis-je obtenir une subvention ?

- Pour des informations générales quant aux subventions accordées par les différentes directions générales de la Commission européenne, voir le site internet ci-après :

http://ec.europa.eu/contracts_grants/index_fr.htm

- Subventions accordées par EuropeAid:

Les subventions sont accordées pour des projets proposés à l'UE par, en général des associations sans but lucratif ou des organismes non gouvernementaux.

L'intention est que les projets proposés seront sélectionnés dans le cadre d'une procédure "d'appel à propositions".

La publication d'un appel à propositions indiquera les priorités budgétaires de l'UE, les critères d'éligibilité et toutes les conditions nécessaires à remplir pour l'octroi d'une subvention.

A partir du site internet vous pourrez obtenir les appels à propositions actuellement en cours, prévus et clôturés, pour ces derniers la liste des organismes ayant obtenu une subvention sera publiée.

Pour de plus amples informations :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?ADSSChck=1299250963644&do=publi.welcome&userlanguage=fr>

- Enregistrement en ligne des demandeurs de subventions "PADOR":

La base de données PADOR est gérée par EuropeAid et contient des informations concernant les organisations demandant des subventions de la Commission européenne dans le cadre de l'aide extérieure.

Pour de plus amples informations :

http://ec.europa.eu/europeaid/work/online-services/pador/index_fr.htm

. Contrats cadre

L'information relative aux contrats cadre est disponible via le site internet ci-après :

http://ec.europa.eu/europeaid/work/framework-contract/index_fr.htm

. Indemnités journalières

L'allocation de subsistance est versée aux experts en missions sous le couvert d'un contrat établi dans le cadre des activités de l'aide extérieure de la Commission européenne, à condition qu'au moins une nuit soit passée en dehors du lieu principal de la mission.

La liste des indemnités journalières par pays est disponible via le site internet ci-après :

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/perdiems/index_fr.htm

Evaluation

L'unité évaluation est en charge de l'évaluation des programmes de coopération et de développement de la Commission européenne dans les pays tiers, à l'exception des pays candidats à l'adhésion à l'UE et de l'aide humanitaire. Cela couvre différentes zones géographiques où la CE a des programmes de coopération au développement : Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), régions de la Méditerranée et de l'Est de l'Europe, Asie et Amérique latine.

Pour de plus amples informations :

http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/evaluation_reports/index_fr.htm

COMMENT NOUS PROCEDONS POUR DELIVRER L'AIDE

Approche "Projet"

. Le document de gestion de cycle du projet (PCM), depuis novembre 2000 est intitulé "Méthode de l'octroi de l'aide"

La Commission européenne a introduit l'utilisation du PCM en 1990 dans le but d'améliorer la qualité et la gestion des projets et, de ce fait, améliorer l'efficacité de l'aide.

Pour de plus amples informations :

http://ec.europa.eu/europeaid/infopoint/publications/europeaid/49_fr.htm

Approche "sectorielle"

La Commission européenne utilise l'approche sectorielle comme outil de travail dans ses relations avec les gouvernements qui sont ses partenaires, les bailleurs de fonds et autres partenaires. Il permet aux autorités des pays partenaires d'être impliqués dans la mise en place de la politique du développement, de sa stratégie et des dépenses y afférent. De plus, l'approche sectorielle permet une meilleure cohérence entre les politiques nationales, sectorielles, la mise à disposition des ressources financières et les dépenses.

Pour des informations complémentaires, veuillez vous référer au guide relatif à l'approche sectorielle de la Commission européenne pour les programmes d'aide :

http://ec.europa.eu/europeaid/infopoint/publications/europeaid/105a_fr.htm

QUE FAISONS-NOUS ?

Nous promouvons la bonne gouvernance, le développement économique et humain et défendons les valeurs universelles comme lutter contre la faim et préserver les ressources naturelles.

Pour de plus amples informations sur nos programmes :

http://ec.europa.eu/europeaid/what/index_fr.htm

OFFRES D'EMPLOI

- Informations générales quant au recrutement au sein des institutions européennes :

EuropeAid, Direction générale pour la coopération et le développement offre des emplois à la fois au siège à Bruxelles que dans des délégations de l'Union européenne à travers le monde.

EPSO est le point de contact pour tous les citoyens de l'UE qui souhaitent travailler pour les institutions européennes :

http://europa.eu/epso/index_fr.htm

- Experts individuels – Office de l'aide humanitaire

Comment puis-je trouver les postes vacants ? Comment postuler ?

Veuillez vous référer au site internet d'ECHO :

http://ec.europa.eu/echo/about/jobs/experts/experts_recruitment_fr.htm

- Programme des "jeunes experts en délégation"

Le programme des "jeunes experts en délégation, également connu sous l'acronyme programme "JED", a pour objectif de permettre à de jeunes diplômés d'université ressortissants de l'UE d'acquérir une expérience professionnelle au sein du service extérieur des délégations de l'UE se trouvant dans les pays en développement.

Ce programme est financé par la Commission européenne et les Etats membres de l'Union européenne.

Le programme des Jeunes experts en délégation, connu également sous l'appellation JED, a pour but de permettre aux étudiants ressortissants d'un des Etats membres de l'UE et diplômés universitaires, d'acquérir une expérience dans les délégations du Service Extérieur de l'UE se trouvant dans les pays en voie de développement.

Pour des informations complémentaires:

http://eeas.europa.eu/delegations/jed/index_fr.htm

- Pour des informations concernant les stages à la Commission :

http://ec.europa.eu/stages/index_fr.htm

LIENS UTILES

Où puis-je trouver les publications éditées dans le cadre de l'aide extérieure ?

Ces publications sont répertoriées en ligne sur le site de l'Info Point dédié à l'aide extérieure, elles sont également disponibles en version papier (dans la limite des stocks disponibles):

http://ec.europa.eu/europeaid/infopoint/publications/index_fr.htm

Pour commander des publications, veuillez transmettre un e-mail à l'adresse suivante :

EuropeAid-infopoint-publications@ec.europa.eu

Des commandes peuvent également être effectuées via la librairie en ligne « EU book shop »:

http://bookshop.europa.eu/eubookshop/index.action?request_locale=FR

Comment contacter la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/contact/index_fr.htm

http://ec.europa.eu/staffdir/html/legal_fr.htm

Sites internet des délégations de l'UE :

http://eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm

La législation européenne est disponible via le site internet ci-après :

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

Représentations de la Commission européenne dans les Etats membres :

http://ec.europa.eu/represent_fr.htm

Informations des citoyens sur leurs droits dans l'UE et comment les exercer :

http://ec.europa.eu/citizensrights/front_end/index_fr.htm

Service d'information générale de la Commission européenne :

Europe Direct est un service qui vous aide à trouver des réponses à vos questions concernant l'Union européenne.

Nouveau numéro vert :

00 800 6 7 8 9 10 11

http://ec.europa.eu/europedirect/index_fr.htm